

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le treize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	07/10/2026	Nombre de conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	07/10/2026	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	17

Présents : LE GALL Philippe, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : BRUN Annelise (pouvoir donné à LE GALL Philippe), GORIEUX-LOUAPRE Anne-Lise (pouvoir à LESNE Angélique)

Absents non excusés : BACCEI Vincent

Angélique LESNE a été élue secrétaire de séance

N°26-85 : CESSION DES PARCELLES DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT à RENNES METROPOLE à titre gratuit – CROIX CORNILLE

Rapporteur : P. MOUTOUSSAMY, 4^{ème} adjoint

Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale

Dans le cadre de la création du lotissement à La Croix Cornillé, la commune de Parthenay-de-Bretagne avait acquis une emprise nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Aujourd'hui, la commune est encore propriétaire de la parcelle A 2006, d'une surface de 20 692 m², qui correspond à la fois à de la voirie, à des espaces verts et à un ouvrage d'assainissement.

La commune de Parthenay-de-Bretagne, compétente en matière de gestion d'espaces verts, est amenée à conserver les biens correspondants dans son domaine public.

Rennes Métropole, compétente en matière de voirie et d'assainissement, est amenée à acquérir auprès de la commune de Parthenay-de-Bretagne, les biens correspondants. Ils seront incorporés dans le domaine public de Rennes Métropole.

Ainsi, il est proposé de céder à Rennes Métropole, à titre gratuit, les parcelles listées ci-dessous :

Adresse	Référence cadastrale	Zonage PLUI	Superficie (m ²)	Nature du bien
Rue du Grand Clos	A 2133	UD2A/ UD1A/ UE2A	9 702	Voirie
	A 2129	UD2A	485	Poche de parking
	A 2128		219	
Allée de la Pommeraie	A 2130	UE2A	48	Poche de parking
	A 2131		464	
Allée des Vieux Chemins	A 2132	UE2A	274	Poche de parking
Rue du Grand Clos	A 2127	UE2A	2 145	Bassin de rétention

Les frais liés à cette transaction (géomètre et acte notarié) seront pris en charge par Rennes Métropole.

La présente transaction nécessite la saisine de l'autorité compétente de l'État (article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les prix convenus entre les parties, qui résultent de l'application des règles de rétrocession en lien avec les compétences des collectivités, s'avèrent inférieurs à l'estimation du Pôle d'Évaluation Domaniale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la cession, à titre gratuit, à Rennes Métropole les parcelles de voirie et d'assainissement
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE GALL

